



Avis de course Open de France 07.docc

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Service Organisation d'Epreuves

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

TEL: (33) 01 40 60 37 00 - FAX: (33) 01 40 60 37 37

E-mail : pc.barraud@ffv.fr – Internet : www.ffv.fr

Paris, le 04 juin 2007, 6 juin 2007, 7 juin 2007.

OPEN DE FRANCE QUILLARDS DE SPORT SENIORS ET VETERANS DERIVEURS

DOUARNENEZ - 25 au 29 juillet 2007

AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et le cas échéant une attestation de sur classement pour les coureurs mineurs.

Chaque étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 500 000 €. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1 ORGANISATION :

L'Open de France (ODF 2007) est la propriété exclusive de la Fédération Française de Voile. Cette manifestation est organisée du 25 au 29 juillet 2007 à Douarnenez avec l'accord de la Fédération Française de Voile par Douarnenez Voile, Autorité Organisatrice.

2 REGLES :

2.1 L'épreuve est régie par :

Les *Règles* telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),

2.2 Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3 Le présent Avis de Course.

2.4 Les Instructions de Course.

2.5 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2.6 Publicité : L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité telle que restreinte par le Règlement Technique des Compétitions de la FFVoile : Port de publicité.

En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3 CLASSES ET EQUIPAGES ADMIS A COURIR :

3.1 Classes : Dériveurs Solitaires, Dériveurs Doubles, Quillards de Sport.

Toutes les classes figurant sur la table des handicaps 2007 exceptées :

Pour les dériveurs : le groupe D1, le 49er, le 29er, le 18 pieds australiens.

Pour les quillards de sport : le MiniJ, le 2.4.

3.2 Admissibilité :

(i) L'épreuve est fermée aux coureurs inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau 2007 pour les catégories Elite, Seniors et jeunes lorsqu'ils courent sur le bateau qui leur a permis d'obtenir cette labellisation.

(ii) Catégories de coureurs :

- Dériveurs vétérans : (femmes et hommes de 35 ans et plus, nés en 1972 et avant).
- Dériveurs seniors : (femmes et hommes âgés de 21 à 34 ans, nés entre 1985 et 1973).
- Equipages Dériveurs en double :
Un équipage double constitué d'un membre de chaque catégorie sera classé dans la catégorie Vétéran.
- Par dérogation, seront admis à courir les équipages doubles constitués par seulement un membre d'une des catégories ci-dessus et d'un concurrent âgé de 20 ans ou moins.
- Quillards de Sport : Toutes catégories de coureurs.

(iii) Sur classement :

Les coureurs mineurs de moins de 18 ans, (nés en 1990 et après) devront présenter au moment de la confirmation des inscriptions une attestation de sur classement en règle.

4 INSCRIPTIONS :

4.1 Les concurrents devront adresser leur bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site de la FFVoile) à

DOUARNENEZ VOILE – ODF 2007
Maison du Nautisme – Quai de l'Yser – 29100 DOUARNENEZ

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de **Douarnenez Voile, Open de France 2007**.

4.2 Montant des frais de constitution de dossier par coureurs:

Jusqu'au :10 juillet 2007 (cachet de la poste faisant foi) : 53 € par coureur.

A partir du 11 juillet 2007 70 € par coureur pour inscription tardive.

5 CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

5.1 La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place à la Maison du Nautisme à Douarnenez
Le mercredi 25 juillet 2007 de 14H00 à 19H00, le jeudi 26 juillet 2007 de 10H00 à 19H00 et le vendredi 27 juillet 2007 de 08H30 à 12H30.

5.2 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

5.3 Remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice.

6 MISE A DISPOSITION DES BATEAUX :

Les horaires de grutage des quillards de Sport seront communiqués aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions.

Il n'y aura pas d'opération de jauge lors de l'inscription.

7 PROGRAMME :

7.1 Horaires :

25 juillet	: de 14H00 à 19H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.
	: de 14H00 à 18H00 : Entraînement.
26 juillet	: de 10H00 à 19H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.
	: de 14H00 à 18H00 : Entraînement.
27 juillet	: de 08H30 à 12H30 : Accueil, confirmation des inscriptions.
	: 14H00 : 1 ^{er} signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course, course(s).

- 28 juillet : 19H30 : Cérémonie d'ouverture.
: 13H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course, course(s).
- 29 juillet : 11H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course, course(s).
: aucune procédure de départ ne pourra être lancée après 14H00.
: Palmarès.
- 7.2 Nombre de courses :
Le nombre minimum de courses dans une série pour que le championnat soit validé est de 3.
- 7.3 7 courses sont programmées pour toutes les classes.
- 7.4 Pour toutes les classes 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour.
- 8 CLASSEMENT :**
Après application des handicaps, le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 9 TYPE DE PARCOURS :**
Les parcours seront de types banane ou triangle olympique ou trapèze.
- 10 PENALITES DE REMPLACEMENT :**
- 10.1 Application de la règle 44.1.
- 10.2 Le respect de la règle 42 - Propulsion - pourra donner lieu à un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course.
- 11 REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :**
Sans objet.
- 12 TITRES DECERNES :**
- Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Dériveurs Vétérans Solitaires.
 - Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Dériveurs Vétérans Doubles.
 - Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Dériveurs Seniors Solitaires.
 - Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Dériveurs Seniors Doubles.
 - Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Scratch Dériveurs Solitaires.
 - Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Scratch Dériveurs Doubles.
 - Vainqueur de l'Open de France Dériveur et Quillard de Sports : Quillards de Sport.
- 12.1 Pour chacun de ces titres, si 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalcul des points.
- 12.2 Les trois premiers équipages de chacun des titres recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 13 DROIT D'APPEL :**
Application de la prescription de la FFVoile à l'annexe F.
- 14 DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE :**
En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit championnat.
- 15 ACCES AU SITE :**
Suivre la direction DOUARNENEZ puis TREBOUL, port de plaisance jusqu'à la Maison du Nautisme.
- 16 INFORMATIONS :**
- 16.1 **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**
Pratiques Compétitives
Département Voile Légère.
17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS
Tél. : 01 40 60 37 01 – Mail : cecile.hovsepian@ffv.fr
Internet : www.ffvoile.org
- 16.2 Organisation Technique :
DOUARNENEZ VOILE
Maison du Nautisme
Quai de l'Yser – 29100 Douarnenez
Tél : 02 98 74 29 70
E-mail : douarnenez-voile@wanadoo.fr
- 16.3 Hébergement et restauration à :
OFFICE DU TOURISME DE DOUARNENEZ
www.douarnenez-tourisme.com
Tél. : 02 98 92 13 35. Fax : 02 98 92 70 47.